

L'AIC-SILICE : UNE APPROCHE PRÉVENTIVE

SYLVIE CHARRON, HYGIÉNISTE DU TRAVAIL
COMITÉ PROVINCIAL SILICE RSPSAT

27 avril 2017



PLAN DE LA PRÉSENTATION

- Origine de l'AIC-silice
- Objectif général
- Description et mise en application de l'AIC-silice phase 1
- Évaluation de l'AIC-silice phase 1
- Propositions
- Description de l'AIC-silice phase 2
- Conclusions



L'ORIGINE DE L'AIC-SILICE

- « En 2006, la CSST* a intégré la silice à son plan d'action construction
- Le plan prévoit :
 - L'arrêt des travaux dans les circonstances prévues
 - Le contrôle à la source des poussières de silice
 - Le port d'un appareil de protection respiratoire
 - Des activités de sensibilisation
 - Des sanctions pénales »

Turcot, André. Formation AIC-silice 2011 et 2012. CNESST.



OBJECTIF GÉNÉRAL

- Prévenir les maladies liées à l'exposition à la silice cristalline chez les travailleurs de la construction en ciblant les tâches qui génèrent les expositions les plus importantes.
 - Revue de littérature pour identifier les « activités critiques » (R-692)
- Ces tâches sont :
 - forage
 - sciage de produits en béton et de pièces de maçonnerie
 - concassage de pierre et de pièces de maçonnerie
 - meulage de surface, de joints de brique et de pierre
 - jet d'abrasif
 - bouchardage du béton



Exposition des travailleurs de la construction à la silice cristalline
Bilan et analyse de la littérature
(version corrigée)

Charles Beaudry
Chantal Dion
Michel Génin
Guy Penruault
Denis Bégin
Jérôme Lavoué



DESCRIPTION DE L'AIC-SILICE PHASE 1

- Approche conjointe :
 - Information sur les risques à la santé et les moyens de prévention
 - Aspects réglementaires et de sécurité bien précis
- Le principe :

La CNESST identifie les chantiers, demande le contrôle des expositions, assure l'accès aux chantiers aux intervenants pour des séances d'informations sur la silice à des travailleurs qui sont, en principe, bien protégés avec des expositions contrôlées



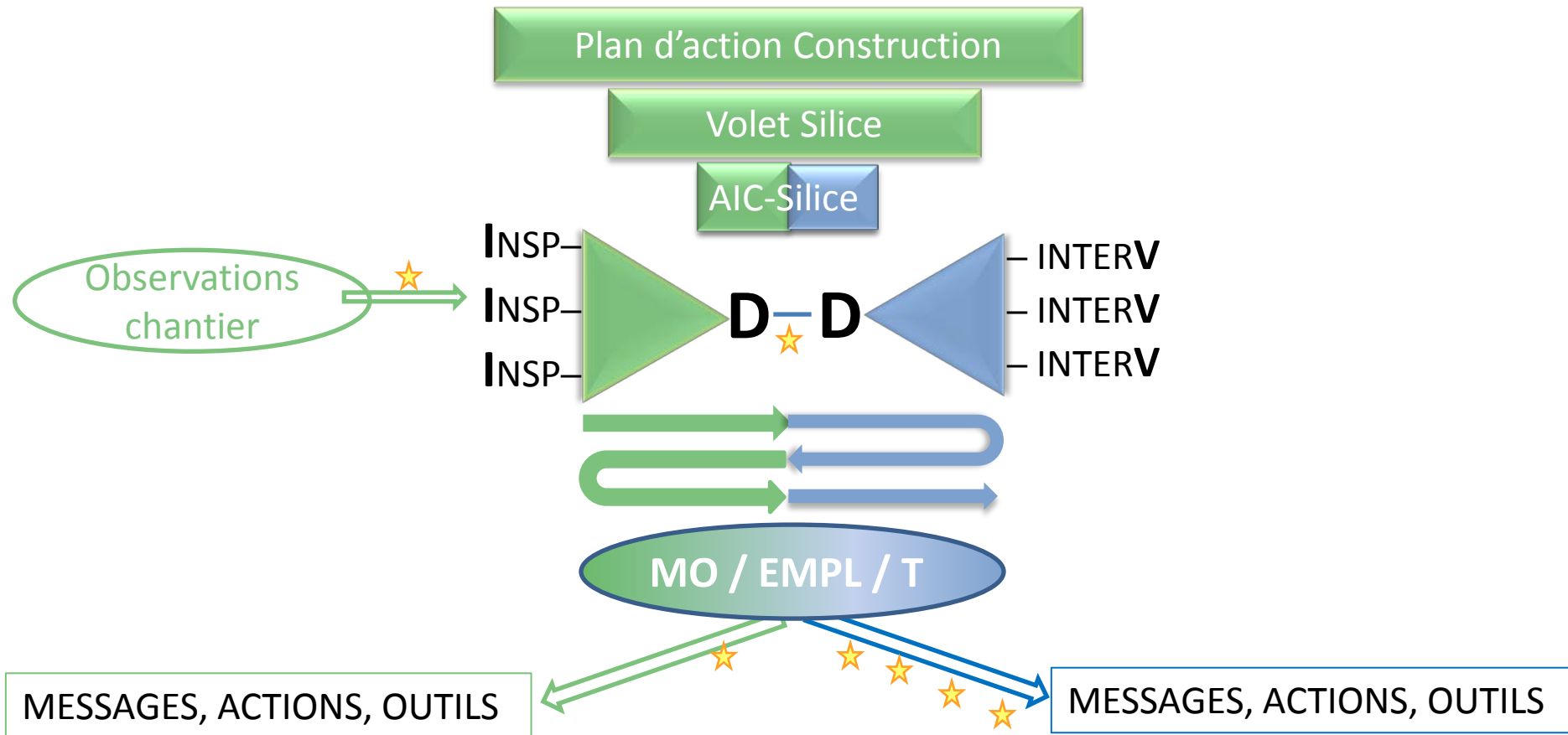
DESCRIPTION DE L'AIC-SILICE PHASE 1

- Intervention

- Novatrice, due à :
 - Durée souvent courte des chantiers
 - Mobilité de la main-d'œuvre dans le BTP
- CNESST présente au maître d'œuvre ses attentes sur :
 - Exposition à la silice
 - Moyens de contrôle collectifs et moyens de prévention individuels nécessaires
- RSPSAT transmet aux employeurs et aux travailleurs concernés des messages clés sur :
 - Maladies liées à la silice
 - Moyens de contrôle à la source
 - Protection respiratoire et le programme de protection respiratoire



DESCRIPTION DE L'AIC-SILICE PHASE 1



MISE EN APPLICATION DE L'AIC-SILICE PHASE 1

2011

- projet pilote
- 5 bureaux et 4 ½ régions

2012

- 8 bureaux et 8 régions

2013

- toutes les régions

2014

- programme établi

5 à 10 chantiers par année par bureau régional de CNESST



ÉVALUATION DE L'AIC-SILICE PHASE 1

- Évaluation de l'implantation du programme quant à sa structure, ses processus et certains résultats auprès de :
 - Intervenants du RSPSAT
 - Inspecteurs de la CNESST
 - Entrepreneurs des établissements qui ont profité ou non du programme
- Couvre l'ensemble des régions du Québec pour l'année 2014



CONCLUSIONS DE L'ÉVALUATION

- Le programme AIC-silice est bien implanté, tel que prévu.
- L'élément qui fait le plus souvent défaut est la rencontre individuelle avec l'employeur pour discuter du PPR.
- Parmi les répondants, les employeurs qui ont reçu la visite AIC-silice n'ont pas davantage implanté un PPR complet que ceux qui n'ont pas reçu l'intervention.
- Parmi les répondants, le volet « essai d'ajustement » est mieux couvert chez les employeurs qui ont reçu l'intervention.
- Les employeurs ou leurs représentants rencontrés par le RSPSAT perçoivent significativement plus les risques à la santé causés par la silice que ceux qui n'ont pas fait l'objet d'une intervention AIC.



PROPOSITIONS

- Maintenir les rencontres en chantier, car c'est le seul endroit où les travailleurs peuvent être rejoints.
- En 2017, ajouter un suivi en établissement auprès des employeurs rencontrés sur les chantiers.



DESCRIPTION DE L'AIC-SILICE PHASE 2

- Vise la poursuite et la consolidation des interventions de la phase 1 :
 - accroître la prise en charge par les employeurs en effectuant des activités de soutien à la mise en place de mesures visant la réduction de l'exposition et l'implantation d'un programme de protection respiratoire (PPR)
 - cibler davantage de travailleurs effectuant des activités critiques
 - informer la CNESST des situations de non-prise en charge





DESCRIPTION DE L'AIC SILICE PHASE 2

- Intervention réalisée lors d'une visite à l'établissement
- Valider, auprès de l'employeur ou de son représentant, les tâches à risque effectuées par le personnel de son entreprise
- Transmettre ou rappeler les messages clés de la phase 1, afin de sensibiliser l'employeur
- Identifier les besoins de soutien nécessaires à l'implantation d'un PPR complet et bien tenu
- Informer la CNESST des déficiences dans l'application des moyens de prévention





CONCLUSIONS

- Nouvelle approche développée conjointement par le RSPSAT et la CNESST pour le secteur BTP
- Depuis 2011 :
 - 380 chantiers avec une AIC-silice réalisée
 - 698 employeurs dont au moins un représentant a été informé
 - 4 113 travailleurs ayant participé aux séances d'information
- En 2017 :
 - Maintien de l'AIC-silice phase 1 en chantier
 - Début de la phase 2 en établissement



REMERCIEMENTS

- Comité provincial silice RSPSAT :
Luc Bhérier, Farida Djoudi, Patrick Lapointe, Monica Tremblay



MERCI DE VOTRE ATTENTION

